

Mémorandum **La Remaudière 2008 - 2025**

La municipalité Coraud prend ses fonctions en avril 2008 après une victoire électorale.

Avril 2008-Mars 2014 :

Après avoir réalisé le PLU, créé la coulée verte avec des lagunes de rétention d'eau de pluie en surplomb du bourg afin d'éviter de nouvelles inondations, après avoir réalisé le lotissement communal Savaterie 3 se concluant par un budget annexe excédentaire de 570 000 €, nous sommes alors en capacité de poursuivre le développement et la modernisation de notre commune.

Aussi, nous lançons l'étude pour la construction de la salle-bibliothèque qui était dans notre programme présenté aux électeurs.

Avec l'architecte nous travaillons sur un projet en nous fixant un prix plafond de 2 millions d'euro sous condition d'un prêt de 20 à 25 ans et de subventions suffisantes.

Pour cela les plans sont revus plusieurs fois, les surfaces diminuées et le toit modifié dans sa conception pour arriver à 1 072 m² incluant 150 m² de bibliothèque et une tribune rétractable de 310 places qui repliée libère la salle.

Nous étions novateurs et depuis des salles sont construites sur ce modèle.

Le lancement des travaux a l'approbation du conseil municipal.

Le financement doit être sur 25 ans en fonction de notre capacité de remboursement.

Nous obtenons ce financement auprès de la Caisse d'Épargne.

Nous présentons cette offre au conseil municipal qui valide ce prêt.

En parallèle nous présentons des dossiers de demandes de subventions auprès du Département, de la BDLA, de la DRAC, de l'État, de la CCLD, du fond parlementaire du député de l'époque S. Poignant.

Nous réunissons 870 000 € soit plus de 40 % du cout du bâtiment.



LIBELLE	MONTANT TOTAL
DETR Etat	37 500 €
Fonds de solidarité Communale	396 200 €
	100 000 €
C.D.T. 2013 - 2015	
Réserve parlementaire	40 000 €
Fonds de concours CCLD	150 040 €
DRAC	105 482 €
	38 246 €

2012 : Les appels d'offre avec un économiste sont lancés.

La commission appels d'offres se réunit régulièrement et valide les dossiers.

Les entreprises retenues le sont sur des critères habituels alliant prix, solidité financière et savoir-faire.

Les lots sont souvent à des tarifs inférieurs aux prévisions de l'économiste.

Le conseil municipal vote les choix des entreprises faits en commission.

2012 : Nous avons financé la totalité des travaux, les travaux peuvent commencer.

Mars 2014 : Nous perdons les élections.

Les nouveaux élus arrêtent brutalement les travaux et expulsent les ouvriers du chantier.

Le maire M. D. Laurent décède au bout de quelques mois de mandats remplacé par Mme A. Choblet qui pour des raisons politiques s'entête à ne pas continuer travaux.

Pourtant, la Chambre régionale des comptes est très claire dans son avis.

AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Chambre régionale
des comptes
Pays de la Loire



Séance du 15 décembre 2014

CONSIDÉRANT dès lors que la décision modificative du 17 septembre 2014 n'a pas pris en compte de manière sincère l'ensemble des engagements en dépense et en recettes de la commune ;

DIT qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, de proposer des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire pour l'année 2014 ;

INVITE la commune à prendre en considération, dans l'établissement de son budget 2015, l'ensemble des engagements liés au marché en vue de la construction d'une salle municipale de loisirs, d'une bibliothèque et d'une salle de réunion ;

RAPPELLE que le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, du présent avis, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 susvisé du code général des collectivités territoriales.

Ce qui n'empêche pas Mme Choblet maire d'engager tout une série de poursuites en justice contre les entreprises, contre la banque...

La mairie est condamnée. Nous anciens élus aurions dû porter plainte.

Dans le même temps 431 000 € de subvention pour la salle sont perdus.

Le contrat signé par la municipalité Coraud avec Besnier Aménagement pour l'urbanisation de 4 lotissements est rompu.

Ce contrat nous apportait 350 000 € de l'aménageur pour participation aux investissements de la commune au service de la population.

Le dossier pour agrandir la première station de traitement des eaux usées avec l'aide technique et financière de l'Agence Loire-Bretagne est abandonné.

La maison médicale financée par les professionnels de santé est abandonnée.

L'activité de l'épicerie cesse.

Les premiers remboursements de TVA sur les premières factures des entreprises pour la salle sont dépensés dans un aménagement d'entrée de bourg.

Des travaux coûteux pour agrandir la bibliothèque en centre bourg sont engagés.

Un nouveau cimetière est créé. Il est inutile car on dénombre 80 tombes abandonnées dans le premier cimetière et la crémation est de plus en plus pratiquée.

S'en suit tout un ensemble d'investissements tels des travaux importants dans la mairie, des travaux dans le bourg, des routes communales en enrobé très coûteux au lieu d'un bicouche, des travaux dans la salle des fêtes servant de cantine scolaire, de salle de remise en forme et de diverses activités physiques, de club des anciens etc.

Nous estimons à 1,5 million d'euro l'ensemble des travaux.

De 2016 à 2022 la population augmente de 4 habitants. (Données INSEE).

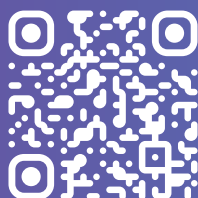
Notre plan de développement validé par le SCOT aboutissait à 1 780 habitants en 2026.
Notre devise « pas d'investissement sans croissance de la population » prend ici tout son sens.
En ce triste **hiver 2025-2026** la salle-bibliothèque est démolie.



POUR EN SAVOIR PLUS

www.avenirlaremaudiere.org

Documents mis en ligne au 28/12/2025



Alan-Erwan Coraud

Président de société

Maire de la Remaudière de 2008 à Avril 2014

Cofondateur de l'OT de Pays du Vignoble de Nantes